

Point 3: 11 juillet, 16h-18h : débat sur consultations pour faciliter la participation des représentants des PA et de leurs institutions aux organes compétents de l'ONU

Merci M. le Président,

Nous nous félicitons de ce débat et de la consultation initiée par le Président de l'AG de l'ONU ainsi que le travail effectué par les conseillers du président sur la question de la participation des PA au système des NU.

Comme vous le savez, aujourd'hui, si des représentants autochtones veulent participer aux réunions des organes de l'ONU, il faut qu'ils passent par la création d'une ONG dotée du statut Ecosoc ou se faire inviter par une ONG ayant ce statut. Or, comme tous les peuples, les autochtones ont le droit de créer des ONG mais celles-ci ne peuvent remplacer les institutions politiques représentatives des PA évoqués par la Déclaration sur les droits des PA. Ce sont ces institutions autochtones qui sont légitimes pour représenter les PA, pas les ONG. Il est donc nécessaire que le système des NU reconnaisse les institutions représentatives des autochtones et que tous les organes des NU leurs soient ouverts. Lorsque les institutions autochtones n'existent plus du fait qu'elles ont été anéanties par les politiques coloniales, il faut laisser aux PA le soin de désigner eux-mêmes leurs représentants, en toute indépendance et sans ingérence des gouvernements. Une participation digne des PA aux instances de l'ONU repose principalement sur la liberté des PA de choisir démocratiquement leurs représentants. Il faudra veiller scrupuleusement sur ce point. Cela n'empêche pas les ONG autochtones de continuer à participer au système de l'ONU comme les autres ONG.

Par ailleurs, j'ai eu à le dire ici plusieurs fois au cours des années passées, il y a comme une discrimination dans le fait que certains peuples et nations soient membres de l'ONU parce qu'ils se sont dotés d'un Etat et d'autres en sont exclus du seul fait de ne pas avoir un Etat. Ainsi, il y a des peuples avec quelques dizaines de milliers de membres qui disposent d'un siège et d'une voix à l'ONU et des peuples de plusieurs millions de membres qui en sont exclus ! Cela n'est pas juste ! C'est d'ailleurs cette injustice notamment qui incite certains peuples à réclamer aujourd'hui leur indépendance.

Il est donc impératif et urgent d'accéder à cette revendication des PA d'être admis au sein du concert des nations du monde comme le préconisent d'ailleurs un grand nombre de participants à la consultation organisée à ce sujet à la demande du président de l'AG de l'ONU. Les PA doivent être des membres à part entière de l'ONU. L'AG de l'ONU a le droit et le pouvoir d'adopter une résolution dans ce sens, permettant ainsi de réparer une discrimination qui dure depuis trop longtemps et de faire faire à l'humanité un nouveau pas en avant.

Je vous remercie.

Belkacem Lounès.

Congrès Mondial Amazigh